



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA*

Paris, le 12 novembre 2013
N° CERTA-2013-AVI-623

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans OpenSSH

Gestion du document

Référence	CERTA-2013-AVI-623
Titre	Vulnérabilité dans OpenSSH
Date de la première version	12 novembre 2013
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité OpenSSH du 08 novembre 2013
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 - Risque(s)

– exécution de code arbitraire à distance

2 - Systèmes affectés

Versions antérieures à OpenSSH 6.4

3 - Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans *OpenSSH*. Elle permet à un attaquant de provoquer une exécution de code arbitraire à distance.

4 - Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 - Documentation

– Bulletin de sécurité OpenSSH du 08 novembre 2013
<http://www.openssh.com/txt/release-6.4>

Gestion détaillée du document

12 novembre 2013 version initiale.

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2013-AVI-623>
